

Programme mondial de gestion des dossiers et de l'information

Le programme mondial de gestion des dossiers et de l'information d'ADP (« programme RIM ») établit les normes mondiales relatives à la gestion des dossiers. Le programme RIM a été conçu pour garantir la conformité d'ADP aux lois et réglementations applicables (notamment la Règlementation générale sur la protection des données de l'UE) qui s'appliquent à ses activités commerciales, pour intégrer de manière générale les exigences en matière de conservation des données venant s'ajouter aux [règles d'entreprise contraignantes d'ADP](#).



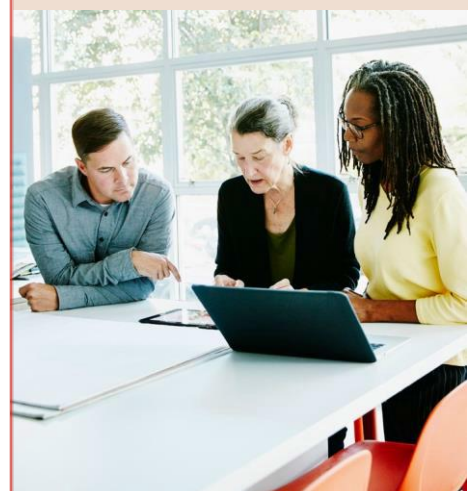
1. Générer, recevoir et conserver les dossiers



2. Conserver les dossiers pendant la période de conservation



3. Destruction des dossiers à la fin de la période de conservation.



Avantages du programme

Gestion globale et destruction des dossiers

Les calendriers de conservation des dossiers sont un élément clé du programme RIM. Chaque calendrier de conservation comprend des règles de conservation claires et spécifiques qui identifient la période pendant laquelle les dossiers doivent être conservés et le moment où ces derniers doivent être détruits.

Protège la confidentialité et la sécurité des dossiers

Le programme RIM est conçu pour garantir que les dossiers générés, reçus ou conservés par ADP ne sont conservés que dans la mesure où ADP requiert ces informations pour le bon fonctionnement des activités d'ADP et la prestation de services, conformément aux principes de confidentialité.

